

RAPPORT DE VÉRIFICATION



LEROY MERLIN FRANCE
RUE CHANZY
LEZENNES
59712 LILLE CEDEX 9

TRANSPORT MECANIQUE

Vérification générale périodique

Type d'équipement	Nombre d'équipements	Nombre d'équipements avec observations	Nombre d'équipements non vérifiés	Nombre de mises à l'arrêt préconisées
Elévateurs-TM	1	0	1	0

Adresse d'intervention :
LEROY MERLIN FRANCE
MAS DE LA GARRIGUE SUD
66600 RIVESALTES

Mission réalisée le 19/06/20
Accompagnateur : Absence d'accompagnement

N° d'affaire : 884L0EAB1213/1021
Désignation : LEROY MERLIN-RIVESALTES - Equipements de transport mécanique Vér
N° intervention : N11P020060000000367
Date du rapport : 23/06/2020 - Référence du rapport : 995P0/20/2720



 Présence d'observation(s)

1.0.0.1 - TM36493

Agence Équipements Perpignan

Pôle Équipements Occitanie - SOCOTEC EQUIPEMENTS - Zone Tecnosud - 140 rue James Watt
- 66100 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 50 35 96 - Fax : 04 68 50 25 50

SOCOTEC EQUIPEMENTS - SAS au capital de 8.500.100 euros - 834 096 695 RCS Versailles
Siege social : Immeuble Mirabeau - 5 place des Freres Montgolfier
Guyancourt - CS 20732 - 78182 Saint Quentin-en-Yvelines Cedex - FRANCE - www.socotec.fr

Vérificateur : M TRESSERRES Nicolas
Nombre de pages : 4

SYNTHESE DE LA VERIFICATION

Mainteneur	Type d'équipement	Localisation	Identification de l'installation (Numéro)	Libellé client	Date de visite	Observations	Equipement non vérifié	Mise à l'arrêt préconisée	Page
Otis	Elévateurs-TM	HALL côté travailleurs	ELF60	ELF60	19/06/20	0	X		3

EQUIPEMENTS NON VERIFIES

Mainteneur	Type d'équipement	Localisation	Identification de l'installation (Numéro)	Libellé client	Date de visite	Equipement non vérifié en raison de :
Otis	Elévateurs-TM	HALL côté travailleurs	ELF60	ELF60	19/06/20	appareil à l'arrêt lors de notre vérification

COMPTE-RENDU DE FIN MISSION

En fin de mission, un compte-rendu verbal reprenant les informations essentielles de la vérification a été réalisé par l'intervenant SOCOTEC auprès de Mr RENAUD LUDOVIC.

MODALITES DE LA VERIFICATION

Le contrôle a été effectué conformément aux exigences réglementaires ou contractuelles dont l'ensemble des points figurent dans le tableau de référence joint au présent rapport

VERIFICATION DE L'EQUIPEMENT

1. ELÉVATEURS-TM (ELÉVATEUR VERTICAL/HALL CÔTÉ TRAVAILLEURS/ELF60/ELF60)

1.1. CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION ET DE LA MISSION

Type	Elévateur vertical
Installateur	SARL DIZY
Année d'installation	2007
Constructeur	VIMEC
Mainteneur	Otis
Localisation	HALL côté travailleurs
Réglementation prise en référence	Arrêté du 29 décembre 2010 relatif aux vérifications générales périodiques portant sur les ascenseurs, les monte-charges et certains élévateurs de personnes
Périodicité réglementaire (exprimée en mois)	12
Périodicité retenue par le client (exprimée en mois)	12
Identification de l'élévateur	ELF60
Libellé client	ELF60
QR Code :	
Charge nominale (kg)	300
Vitesse nominale (m/s)	0,13
Type de suspension	Câble et vérin
Enregistrement dispensant du contrôle de fonctionnement du dispositif " parachute "	Essai non stipulé sur le carnet d'entretien car appareil à l'arrêt
Enregistrement dispensant de l'examen des éléments de guidage	Vérification non stipulée sur le carnet d'entretien car appareil à l'arrêt
Enregistrement dispensant de l'examen des suspentes et leurs attaches	Vérification non stipulée sur le carnet d'entretien car appareil à l'arrêt
Enregistrement dispensant de l'examen du mécanisme de levage	Vérification non stipulée sur le carnet d'entretien car appareil à l'arrêt

1.2. RESULTAT DE LA VERIFICATION

L'installation n'a pas été vérifiée (appareil à l'arrêt lors de notre vérification)

Annexe au rapport de Vérification Générale Périodique d'un ascenseur, monte-charge et élévateur de personnes n'excédant pas une vitesse de 0,15 m/s

Liste des points vérifiés dans le cadre de la mission

Lors de la mission effectuée par SOCOTEC, l'ensemble des points concernant l'installation, identifiés parmi ceux figurant dans le tableau de référence* ci-dessous, a été vérifié.

1	DOCUMENTS
1.1	Carnet d'entretien
1.1.1	Formalisation de la vérification des éléments de guidage et conclusions
1.1.2	Formalisation de la vérification des suspentes et de leurs attaches et conclusions
1.1.3	Formalisation de la vérification des mécanismes de levage et conclusions
1.1.4	Formalisation de l'essai du dispositif parachute ou équivalent et conclusions
1.2	Dernier rapport de contrôle technique (uniquement pour les ascenseurs)
1.3	Dernier rapport de vérification périodique
2	Gaine
2.1	Eléments constitutifs de la gaine
2.2	Protecteurs mobiles (Trappes et portes de visite)
2.3	Verrouillage électrique et mécanique des trappes et portes de visite
2.4	Eléments de guidage (habitable et contrepoids)**
2.5	Suspentes et attaches, poulies**
2.6	Dispositif amovible dont la mise en place est nécessaire pour maintenir une réserve de sécurité
2.7	Dispositif(s) limitant la course de l'habitable
2.8	Accès à la cuvette (échelles, ...)
3	Local des machines
3.1	Accès au local (échelles, trappes, garde-corps, ...)

3.2	Mécanismes de levage (treuil, poulies, tambour, vérin...)**
3.3	Dispositif parachute ou équivalent**
3.4	Dispositif de contrôle contre le mou de câble/chaîne
3.5	Fiche signalétique (synthèse étude de sécurité spécifique)
3.6	Consignes
4	Paliers
4.1	Organes de service et de signalisation
5	Portes paliers
5.1	Eléments constitutifs
5.2	Verrouillage mécanique et électrique
5.3	Dispositif pour assurer la protection des personnes (protection contre le risque de heurt, cellules, barrages immatériels,...)
6	Habitacle
6.1	Eléments constitutifs (structure, plancher, parois, porte, garde-pieds,...)
6.2	Précision d'arrêt et de maintien de l'arrêt
6.3	Dispositif pour assurer la protection des personnes (protection contre le risque de heurt, cellules, barrages immatériels,...)
6.4	Organes de service et de signalisation
6.5	Eclairage normal et de secours
6.6	Dispositif de demande de secours
6.7	Affichage de la limite d'usage
6.8	Indication de la charge

* Le tableau de référence figurant dans cette annexe, respecte le cahier des charges COPREC pour les vérifications périodiques des ascenseurs, monte-charge et élévateurs de personnes dont la vitesse n'excède pas 0,15 m/s dans les établissements soumis au Code du travail validé par la délégation équipements le 04 février 2011.

** Pour les équipements installés en France, conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 29 décembre 2010 relatif aux vérifications générales périodiques, ces vérifications ne sont pas à réaliser, si les documents fournis par l'entreprise d'entretien en font état.

Dans le cadre d'une vérification générale périodique étendue (VGPE), SOCOTEC peut apporter au chef d'établissement gardien de la chose dont il a la responsabilité, des éléments de réponse portant sur le respect des exigences relatives à la sécurité des travailleurs qui interviennent sur ces équipements. Cette prestation comporte en plus de la VGP réglementaire, le contrôle et l'interprétation des essais relatifs :

- à l'éclairage normal et de secours de la zone de machinerie et de poulies (locaux), de la gaine et des abords de portes paliers ;
- aux dispositifs de protections électriques ;
- aux équipements sur le toit de l'habitable ;
- aux équipements dans la cuvette ;
- aux équipements dans le local de machines et de poulies ;
- aux dispositifs de protections de parties tournantes ;
- au dépannage à main ou manœuvre de rappel ;
- à l'usage exclusif de l'espace réservé à l'ascenseur ;
- à l'état général des éléments de l'installation.